

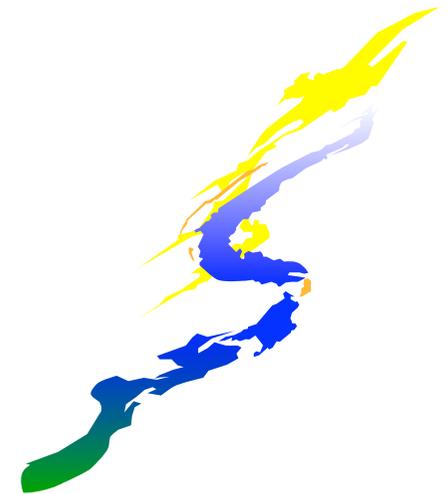


La réforme systémique des retraites :

Eléments de problématique



*Antoine Delarue
Journées d'étude du SACEI -IA,
Deauville, 21 septembre 2017*



Plan de la présentation

- I. Introduction : *la tentation du régime unique.*
- II. De profondes inéquités contributives intra régimes.
- III. Le découplage et sa mise en oeuvre
- IV. La fluidité et la confiance par les points
- V. Une protection dynamisante contre la précarité
- VI. Conclusion : *mobiliser la réflexion collective*

SERVAC

66, rue Notre Dame de Nazareth

75 003 Paris

www.servac.fr

www.laretraitededemain.com

Tel : +33 981 74 11 22

adelarue@repartition.com

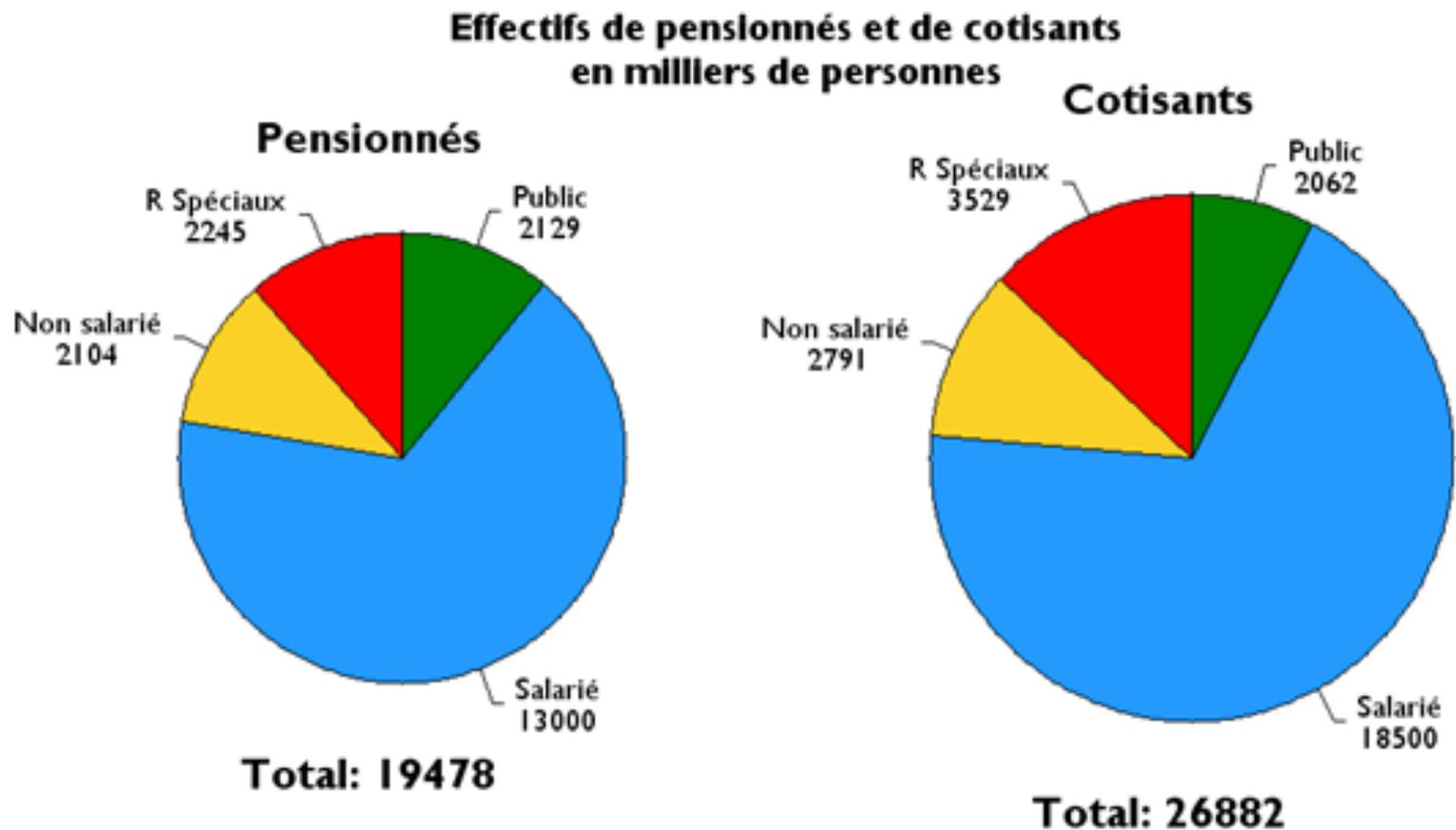
Plan I: Une réforme pourquoi ? pour qui ?

■ I. Introduction : *la tentation du régime unique !*

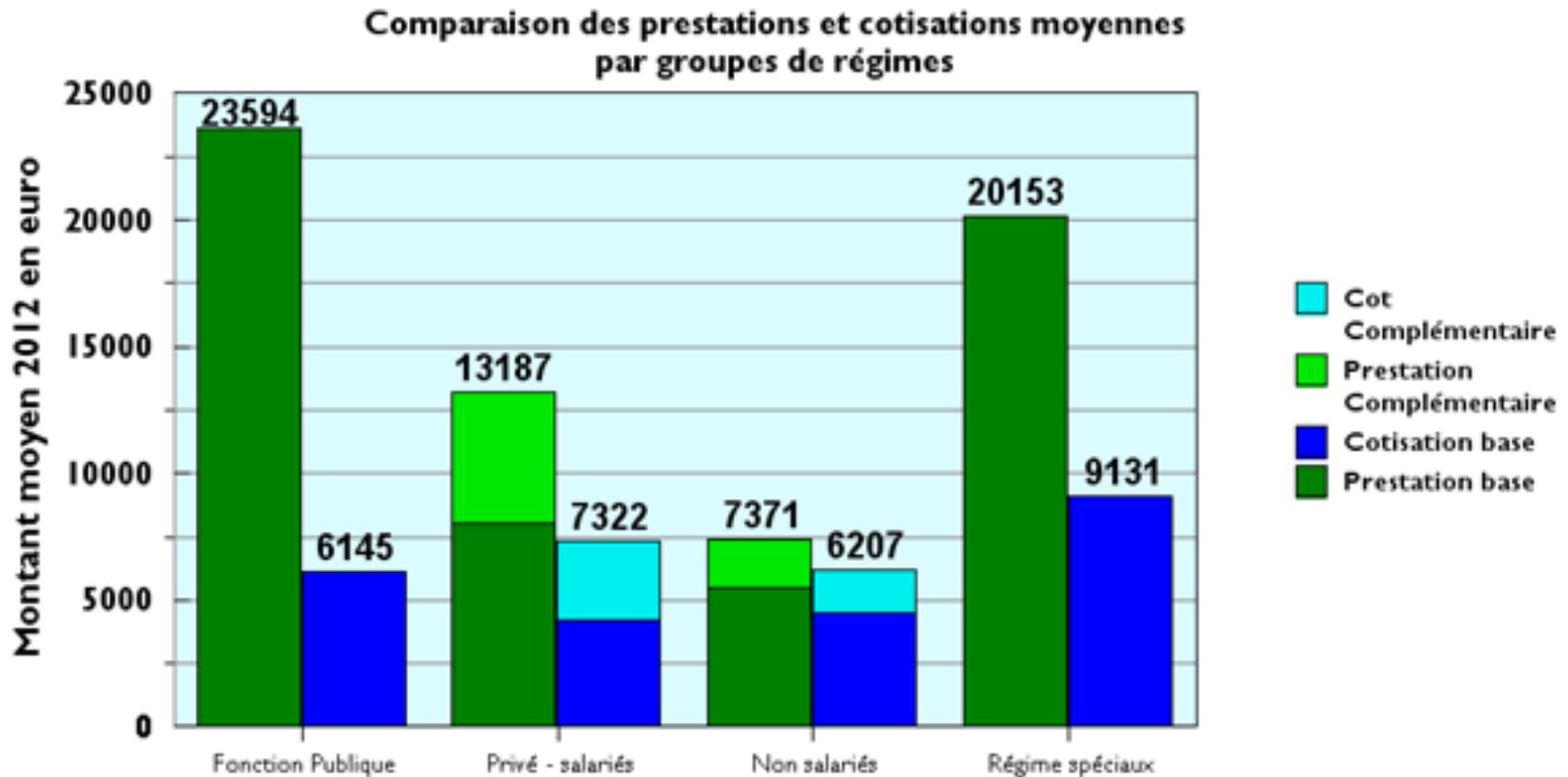
- *Un seul régime pour tous, suppression des régimes spéciaux, ...*
- *ont constitué des slogans de la récente campagne électorale, censés répondre à une double aspiration :*
 - *de **simplification** des règles (face aux 35 régimes actuels)*
 - *d'**égalité de traitement** (plus de privilège)*
- *Pourtant l'histoire comparative montre que la pluralité des régimes explique le "haut" niveau de protection obtenu.*
- *Comment interpréter ces aspirations ? Et y répondre ?*

Le regroupement des régimes par statuts...

—... donnerait quatre grands ensembles.

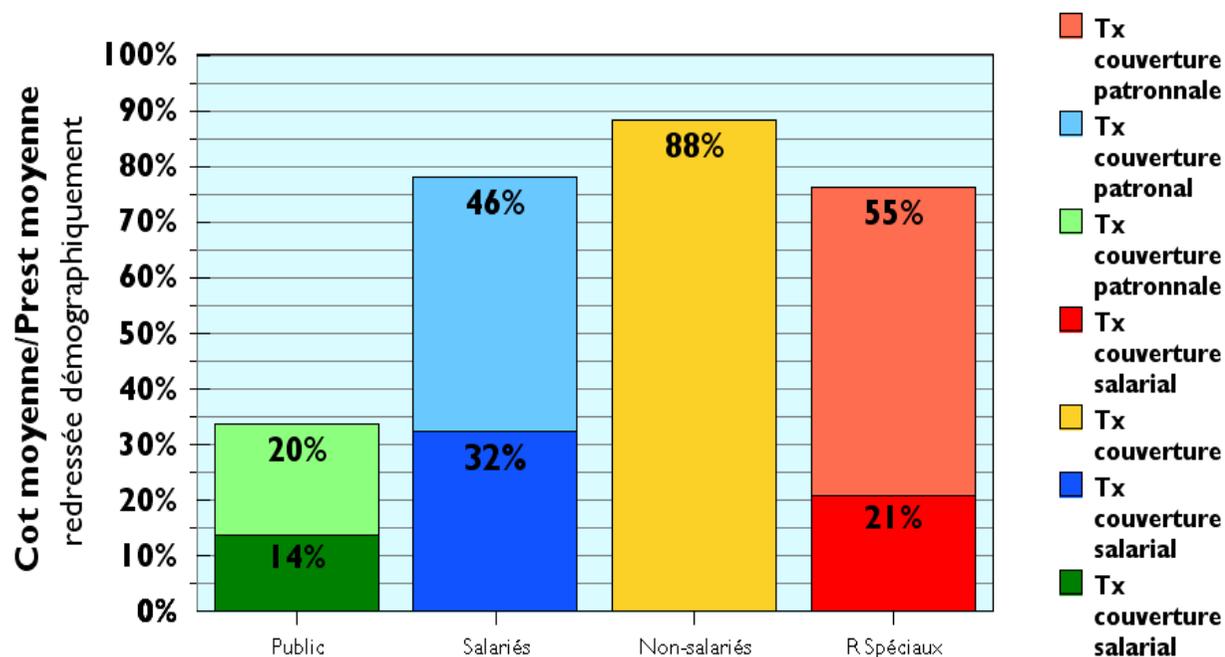


... Avec des prestations et cotisations moyennes disparates...



Les régimes actuels: ... et des efforts contributifs très hétérogènes, mêmes par groupe

Taux de contributivité par groupe en 2012



Est il réaliste de fusionner tous ces régimes en un seul ?

Distinguer l'égalité et l'équité.

- Le fonctionnement en répartition conduit naturellement à distinguer deux types d'avantages Retraite:
 - les **avantages contributifs**, liés aux montants des cotisations versées
 - et les **avantages non contributifs** qui attribuent des compléments aux situations particulières jugées méritantes (enfants élevés) ou fragiles (minimum).
- Les premiers sont au coeur du pacte intergénérationnel et relèvent d'un principe **d'équité contributive**:
 - *À cotisations égales, retraites égales*
- Les seconds participent d'une solidarité intragénérationnelle relevant d'un principe **d'égalité de traitement**:
 - *A situation identique, avantage identique.*

Plan II: Analyser le terrain

- I. Introduction : *la tentation du régime unique!*
- **II. De profondes inéquités contributives intra régimes.**

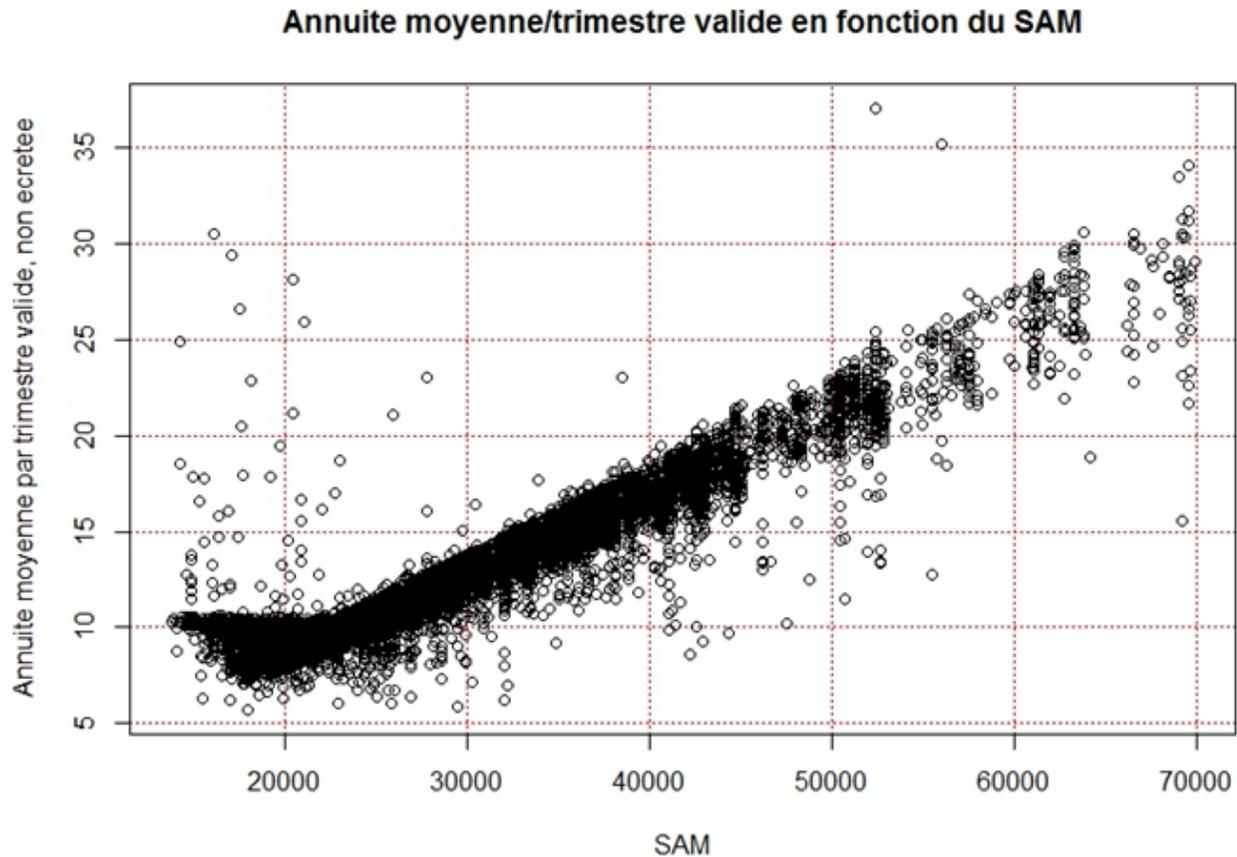
Si les disparités réglementaires entre régimes sont souvent évoquées, voire dénoncées... .

 - ... *Les inéquités contributive internes aux régimes sont moins connues,*
 - ... *mais pourtant essentielles pour comprendre les limites du fonctionnement actuel ... en annuité!*

L'échantillon interrégimes des retraités (EIR) nous apporte des éclairages significatifs...

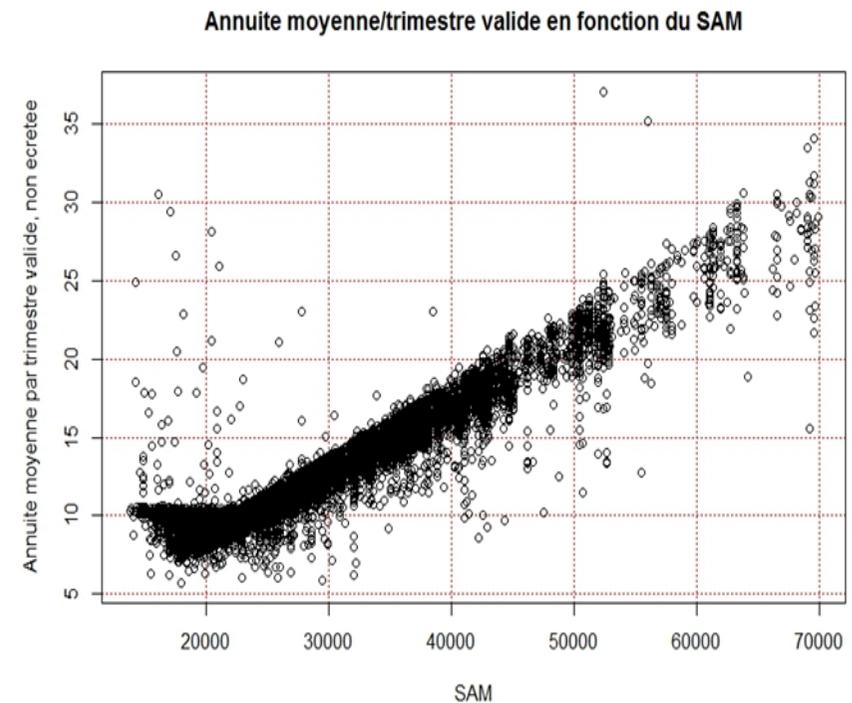
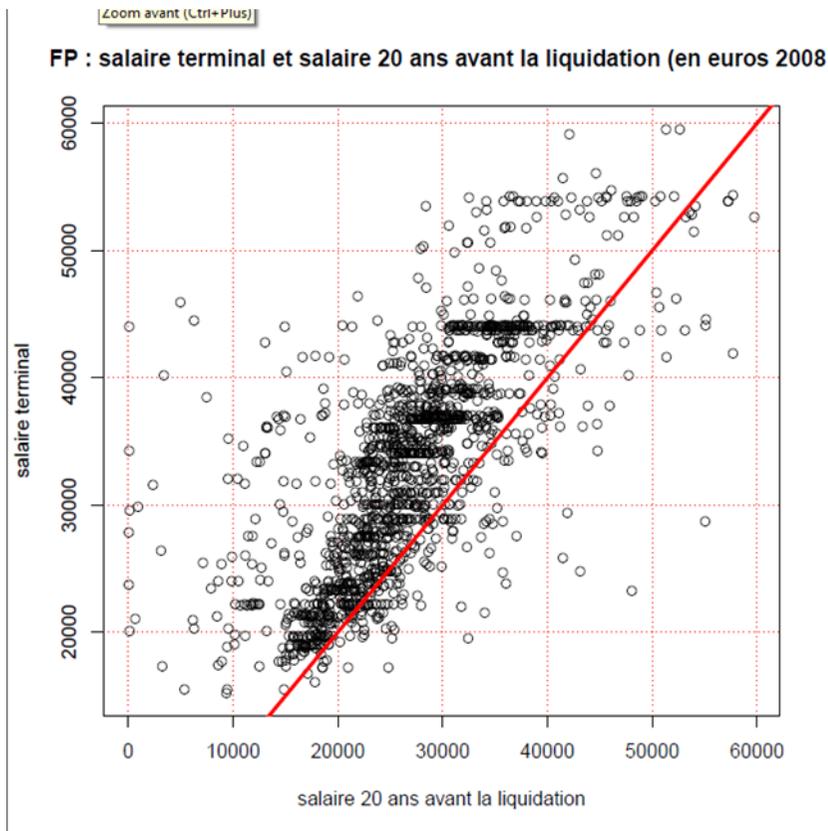
 - ... *Pour les grands régimes publics (FPE) et privé (RG).*

Fonction publique d'Etat (FPE): Une retraite fonction du salaire terminal



L'annuité moyenne augmente linéairement avec le SAM qui est ici le salaire terminal. Les salaires terminaux les plus bas bénéficient d'une mise à niveau.

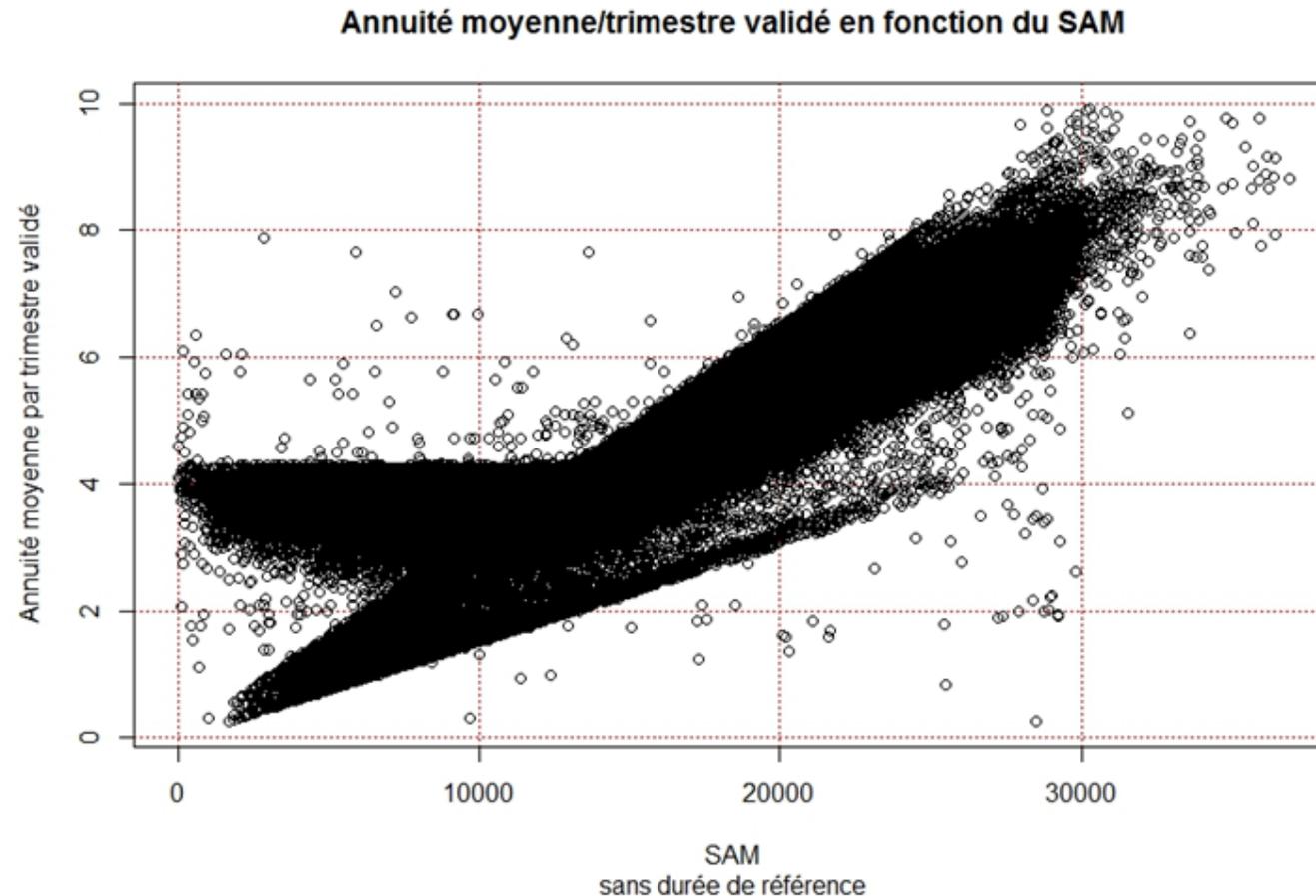
FPE: Le salaire terminal ne reflète qu'indirectement les salaires antérieurs



Les carrières plates (ligne rouge) obtiennent proportionnellement moins de droits que les carrières pentues (à gauche de la ligne rouge)
Les conditions préférentielles de départ des catégories dites actives ajoutent une autre forme d'inéquité intra régime.

RG: Un lien contributif incertain

Le SAM est le salaire annuel moyen des 20 meilleures années calculé par le régime

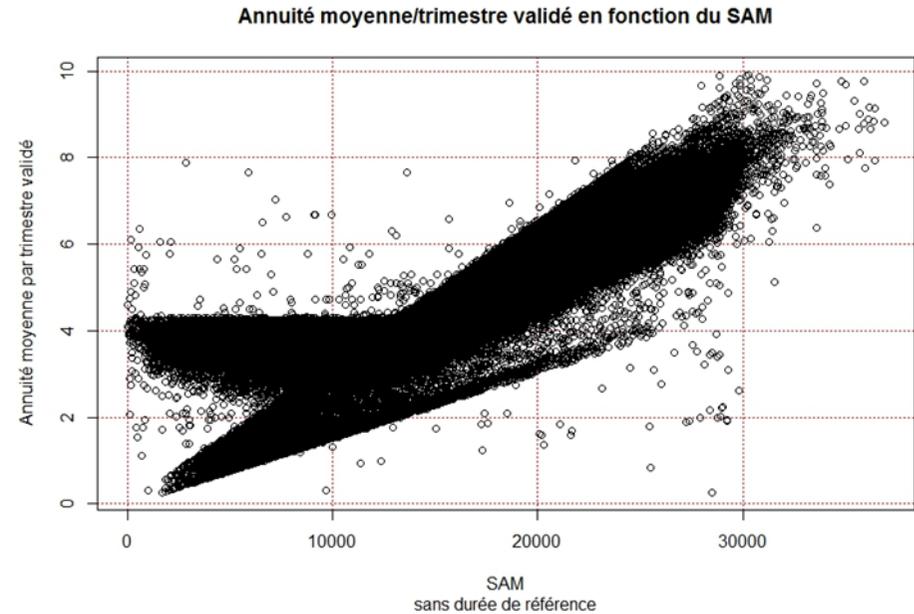
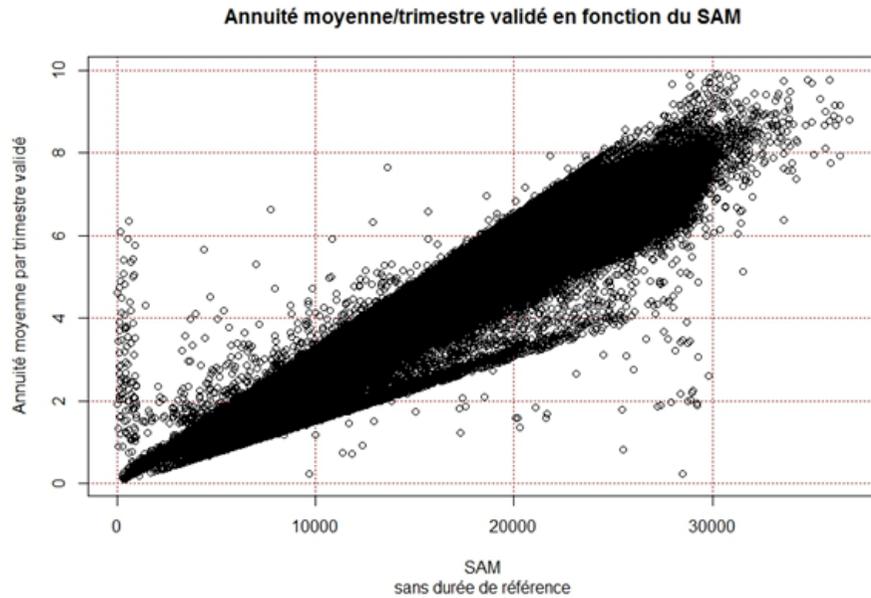


Le SAM reflète ici davantage l'effort contributif moyen fourni au cours de la carrière.

La retraite maximale théorique (50% du SAM, pour une carrière complète, proratisée en deçà) n'est pas toujours atteinte, notamment aux SAM élevés. Elle peut par contre être largement dépassée pour des SAM faibles.

RG : effet du minimum contributif

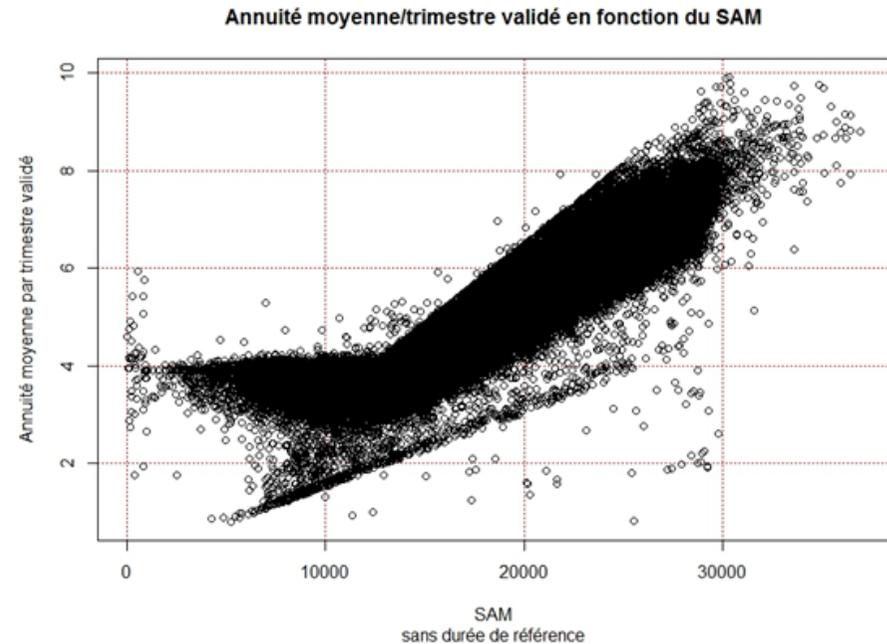
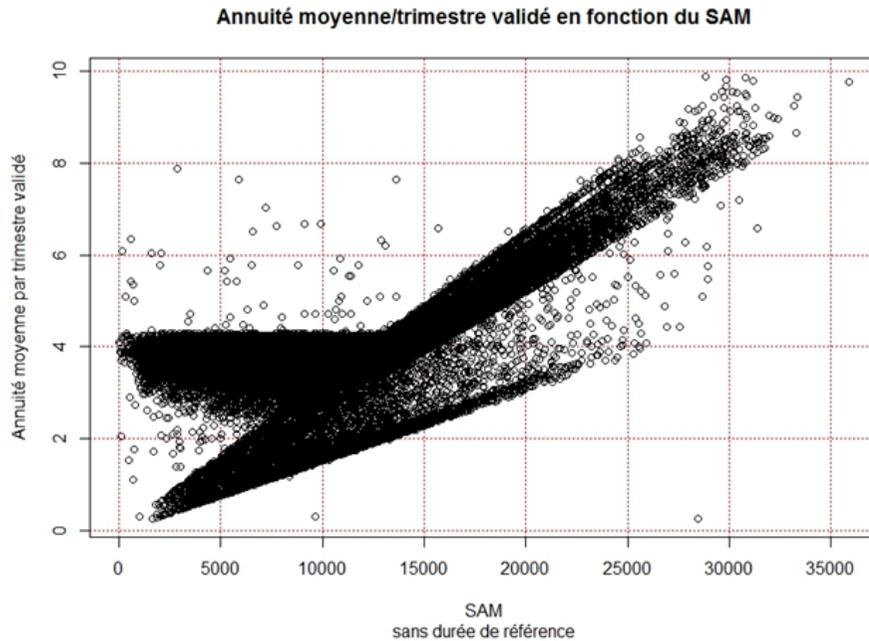
Sans Mico à gauche versus avec Mico à droite



L'accès au Mico suppose la liquidation à l'âge du taux plein

RG : effet de la durée validée au RG

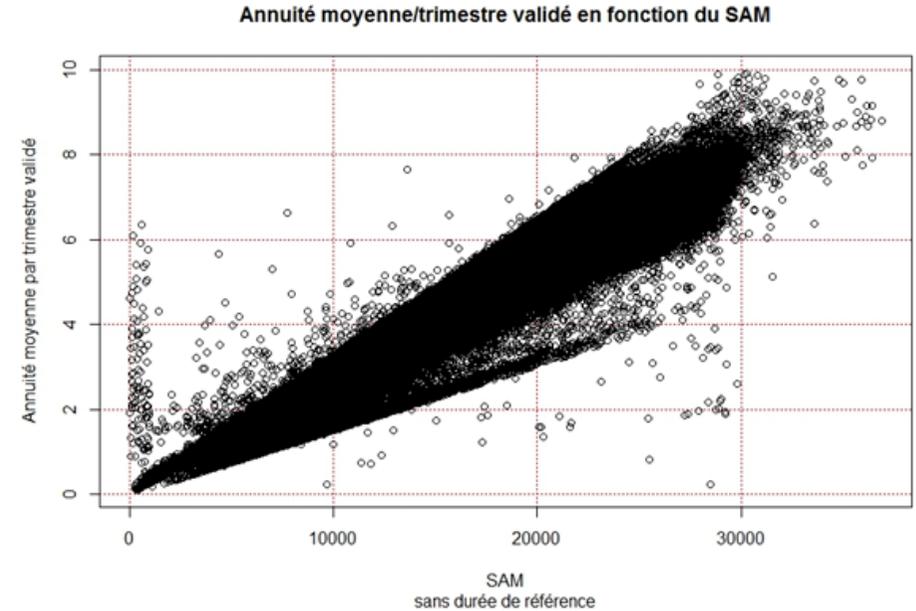
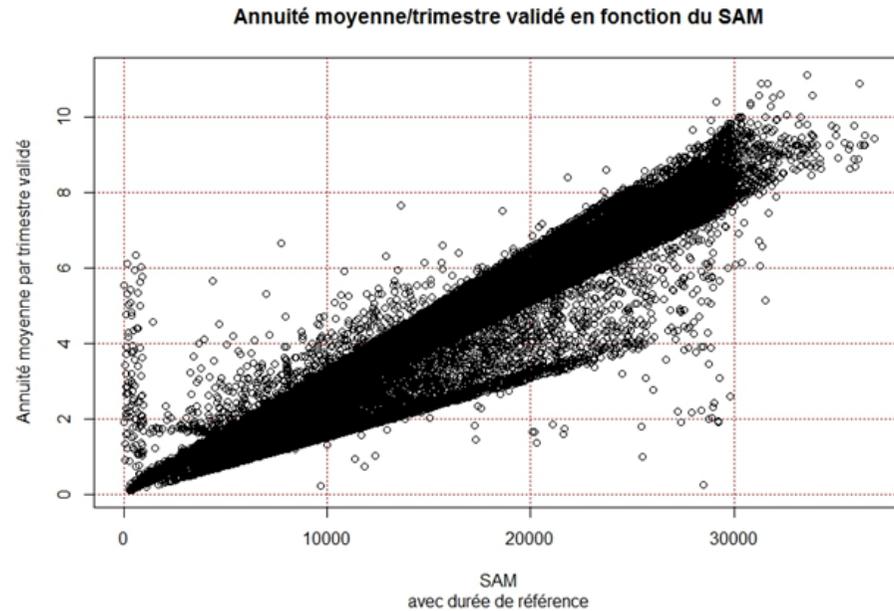
Moins de 120 trimestres à gauche versus plus de 120 trimestres à droite



Les courtes carrières ont aussi accès au Mico, mais pas toutes;
Les longues carrières y ont plus systématiquement accès, mais leur faisceau contributif hors mico est plus épais.

RG : effet de l'écrêtement par la durée de référence

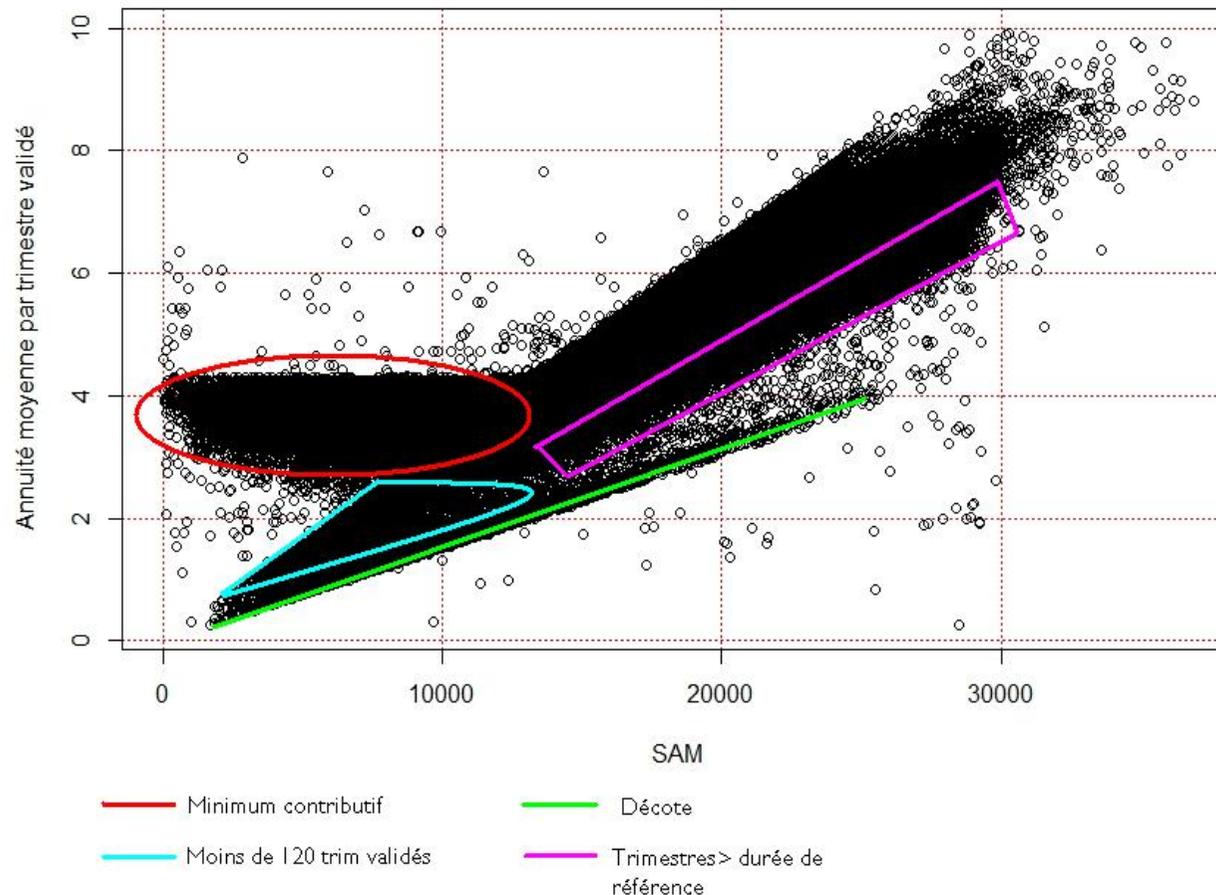
Sans écrêtement à gauche versus avec écrêtement à droite (hors Mico dans les deux cas)



L'écrêtement, c'est-à-dire les trimestres cotisés à perte, explique largement l'épaisseur du faisceau contributif hors Mico.

RG: Une superposition de règles rendant la contributivité aléatoire et finalement illisible

Economie



L'accès au Mico, conditionné par un départ au taux « plein », est une rupture majeure de l'équité contributive.

L'empilement des règles et des seuils brouille la promesse de retraite et obère toute démarche de départ proactive.

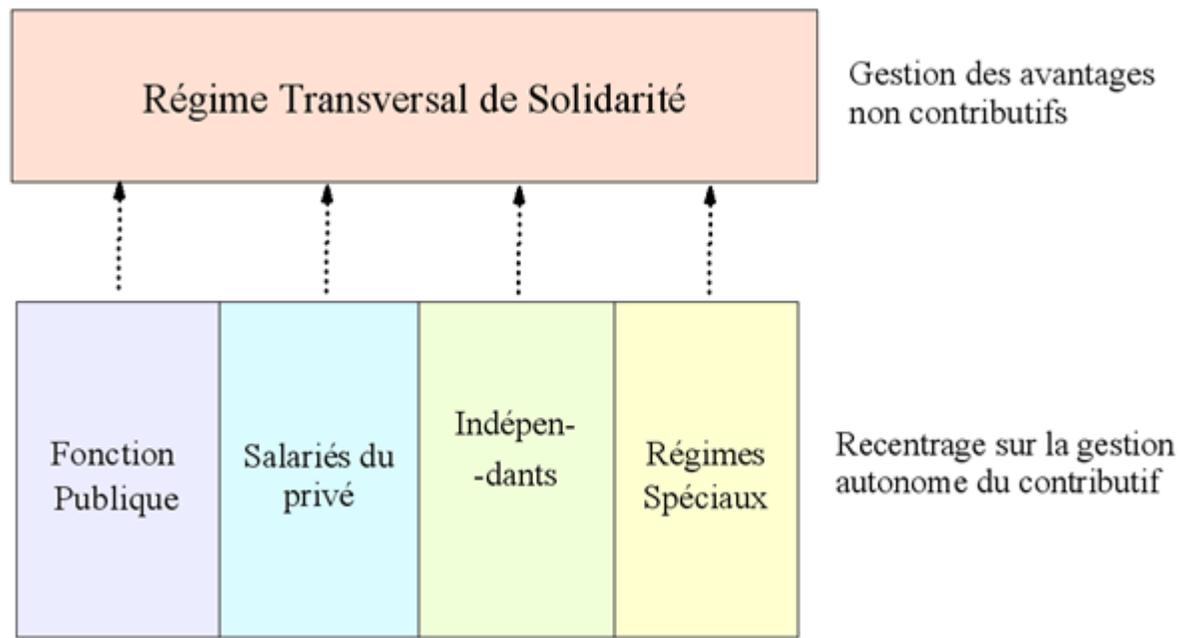
Quelle Retraite pour la génération Y ?

- Une génération duale, à la fois mobile et entreprenante mais aussi fragile et sans perspective (les “neets”).
 - *En commun, des parcours pluriels, choisis ou subis, étrangers aux carrières linéaires de leurs aînés !*
- En face, un système de Retraite fonctionnant en silos distincts, chacun privilégiant et protégeant ses carrières longues.
 - *Les carrières plurielles y perdent lisibilité, confiance et.. pieds !*
- Les réformes paramétriques n’ont fait qu’accentuer le décalage avec une offre jadis performante, aujourd’hui en porte à faux !
- L’enjeu de la réforme systémique est de rétablir la confiance des Y dans la répartition et de leur assurer une protection dynamisante contre la précarité !

Plan III: *un principe fondateur*

- I. Introduction : *la tentation du régime unique !*
- II. De profondes inéquités contributives intra régimes.
- **III. Le découplage et sa mise en oeuvre**
 - *Le principe : découpler les avantages contributifs,*
 - *servis par les régimes existant basculés en points,*
 - *des avantages non contributifs,*
 - *servis par un régime unique, le RTS, au financement large (CSG ou TVA).*

Une clarification des rôles et des outils



- Respect de l'équité contributive grâce au points + lisibilité par l'harmonisation des conditions de liquidation
- Respect de l'égalité de traitement du non contributif grâce à un régime unique au financement autonome

Une mise en oeuvre rapide.

- **Scission de la CNAVTS en 2:**
 - *Un régime contributif pour le privé fonctionnant en points;*
 - *Le Régime transversal de solidarité (RTS) pour gérer l'ensemble des avantages non contributifs avec suivi (existant) en trimestres.*
- **Basculement en points de l'ensemble des régimes contributifs:**
 - *Cristallisation en points des droits du passé des actifs et retraités sur la base d'équivalences validées par la gouvernance du régime (9 à 12 mois):*
 - *Harmonisation inter régime de la liquidation des points:*
 - *Même âge pivot (liquidation normale)*
 - *Mêmes coefficients d'abattement ou de surcote autour*

Plan IV: le potentiel d'innovation des points

- I. Introduction : *la tentation du régime unique !*
- II. De profondes inéquités contributives intra régimes.
- III. Le découplage et sa mise en oeuvre
- **IV. La fluidité et la confiance par les points**
 - *.La technique des points permet de nouvelles flexibilités*
 - *La **Retraite par étape**, par majoration de la valeur d'achat des acquisitions ultérieures, ouvrant la voie à de secondes carrières.*
 - *Application aux catégories actives des secteurs publics*
 - *Le **pré-partage des droits conjugaux** protégera les survivants d'unions fragmentées plus efficacement que l'actuelle reversion.*

Plan V: le régime transversal de solidarité (RTS)

- I. Introduction : *la tentation du régime unique !*
- II. De profondes inéquités contributives intra régimes.
- III. Le découplage et sa mise en oeuvre
- IV. La fluidité et la confiance par les points
- V. **Une protection dynamisante contre la précarité**
 - *Uniformisation* bienvenue de certains avantages non contributifs comme les majorations enfants,
 - *Détection proactive* des actifs à risque (neet) par leurs parcours en trimestres et proposition à inventer de parades (rachat préférentiel, formation etc...)

Plan VI: *l'adaptation à une société plus fluide mais toujours solidaire*

- I. Introduction : *la tentation du régime unique !*
- II. De profondes inéquités contributives intra régimes.
- III. Le découplage et sa mise en oeuvre
- IV. La fluidité et la confiance par les points
- V. Une protection dynamisante contre la précarité
- **VI. Conclusion : *un cadre pour mobiliser la réflexion collective***
 - *Bienvenu sur le site:*
 - ***www.laretraitededemain.com***